



Province de Québec
Municipalité de Saint-Cuthbert

Avis public

Est par les présentes, donné par le soussigné de la susdite municipalité que :

Lors d'une séance ordinaire, tenue le quatrième jour du mois de décembre 2017, le conseil a adopté le règlement suivant :

Règlement numéro 289 :

Concernant l'imposition d'un tarif pour le service de l'eau et d'une taxe foncière spéciale pour les travaux d'immobilisation ou des dépenses de financement du traitement et de la distribution de l'eau potable

Toute personne voulant prendre connaissance de ce règlement, pourra le faire au bureau du secrétaire-trésorier, situé au 1891, rue Principale à Saint-Cuthbert. Les heures d'ouvertures du bureau sont du lundi au vendredi entre 9 h et 12 h, et 13 h et 16 h 30.

Donné à Saint-Cuthbert ce cinquième jour du mois de décembre deux mille dix-sept.

Larry Drapeau, directeur général et secrétaire-trésorier

Certificat de publication (article 420)

Je, soussigné, Larry Drapeau, directeur général et secrétaire-trésorier, résidant à Sorel-Tracy, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié le présent avis en affichant une copie, entre 17 et 18 heures le cinquième jour du mois de décembre 2017, à chacun des endroits suivants, savoir : entrée de l'église de Saint-Cuthbert et à l'entrée du bureau municipal

En foi de quoi, je donne ce certificat, ce cinquième jour du mois de décembre 2017.

Larry Drapeau, directeur général et secrétaire-trésorier.